

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 décembre 2014

CP2014_12_23
id. 771

L'an deux mille quatorze le quinze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE À
VALENCE D'AGEN**

Par délibérations du 3 mars 2009 et du 25 mars 2013, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), sous réserve de leur « labellisation » par le comité régional de sélection des projets de MSP, et a donné délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre cette nouvelle politique.

Le fonds peut être mobilisé en complément des aides allouées par le Conseil Régional, l'État et l'Europe, selon les modalités suivantes :

- maîtrise d'ouvrage assurée par une commune ou une structure intercommunale à fiscalité propre ;

- travaux d'investissement portant sur la création ou la réaffectation de bâtiment existant ;
- financement à hauteur de 25 % maximum du coût H.T. des travaux dans la limite de 150 000 € de subvention ;
- majoration de l'aide départementale à hauteur de 30 % du coût H.T. des travaux dans la limite de 200 000 € de subvention en annuités, pour les maisons de santé pluridisciplinaires développant des collaborations avec les autres médecins installés sur le territoire sous forme de pôle de santé ;
- la subvention correspondante sera versée en annuités.

En application de ces délibérations de principe, Monsieur le Maire de Valence d'Agen sollicite une subvention départementale dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Valence d'Agen, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Cette MSP s'inscrit dans le projet de santé de la communauté de communes des Deux Rives, qui prévoit des coordinations avec d'autres professionnels de santé du territoire, sous forme de pôle de santé.

Le plan de financement de ce projet d'investissement, qui ressort à **3 150 323 € H.T.**, s'établit comme suit :

Partenaires financiers	Interventions
Fonds européen : programme Leader	400 000,00 € (en cours)
Dotation Ministère de l'Intérieur	120 000,00 € (accordé)
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	100 000,00 € (à solliciter)
Conseil Régional	112 500,00 € (sollicité)
Conseil Général	200 000,00 € (sollicité)
Communauté de Communes des Deux Rives	152 000,00 € (sollicité)
Commune de Valence d'Agen	2 065 823,00 €
Total estimatif des travaux	3 150 323,00 € H.T.

Ce projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Valence d'Agen a été validé par le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé qui s'est tenu à la Préfecture de Région le 4 décembre 2013.

Enfin, ce projet est inscrit à la programmation 2013 Phase 1 du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne, validée à la commission permanente du 25 novembre 2013.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 3 mars 2009 et 25 mars 2013, adoptant le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), sous réserve de leur « labellisation » par le comité régional de sélection des projets de MSP, et donnant délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre cette nouvelle politique;

Vu l'avis du Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé du 4 décembre 2013 validant le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Valence d'Agen,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Commune de Valence d'Agen, selon le plan de financement présenté, une subvention de 200 000 € sous forme d'annuités, pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Valence d'Agen ;
- Précise que ce projet est inscrit à la programmation 2013 Phase 1 du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne, validée à la commission permanente du 25 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET